

FORMATION PERMIS A1 (125)

En France, les deux-roues sont classés en fonction de leur cylindrée et de leur puissance. Il existe désormais trois catégories de permis de conduire moto. Pour pouvoir conduire une motocyclette d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, le permis de catégorie A ou A2 est obligatoire. Pour une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ et supérieure ou égale à 50 cm³, le permis de catégorie A1 est requis.

Le permis A1(formation)

Ce permis autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1kW par kilogramme.

Il existe en revanche des équivalences de permis. Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B ([permis à points](#) voiture) qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur L5e comme un scooter à trois roues de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, tout conducteur doit pouvoir présenter l'attestation de formation délivré par JFG CONDUITE ou le « relevé d'information » fourni par la compagnie d'assurance.

Le non-respect de cette réglementation est passible d'une amende forfaitaire de 135€, [contravention](#) de 4^e classe.

À qui s'adresse la formation ?

Pour prétendre à ce stage obligatoire, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans.

Si vous êtes titulaire de ce permis et que vous avez assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011, vous êtes exempté de cette formation.

Pour y prétendre, il suffit de s'inscrire.

Documents à fournir :

.1 photo d'identité

. Permis de conduire B

La formation en détail

Il s'agit d'une formation théorique et pratique de 7 heures. L'enseignement théorique de 1 heures se focalise sur une sensibilisation à la sécurité routière et aux risques du 2 roues. S'ensuivent deux heures de formation pratique « sur plateau » pour une première prise en main du véhicule ; puis 3 heures de conduite en et hors agglomération.